



Monsieur le Président de la République  
Emmanuel MACRON  
Palais de l'Élysée  
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré  
75008 Paris

Paris, le 14 février 2019

Monsieur le Président,

Lors de votre allocution télévisée du 10 décembre 2018, vous avez voulu décréter l'état d'urgence économique et sociale, en réponse à « *quarante années de malaise qui resurgissent : malaise des travailleurs qui ne s'y retrouvent plus ; malaise des territoires, villages comme quartiers où on voit les services publics se réduire et le cadre de vie disparaître ; malaise démocratique où se développe le sentiment de ne pas être entendu ; malaise face aux changements de notre société, à une laïcité bousculée et devant des modes de vie qui créent des barrières, de la distance.* ».

Appelant de vos vœux une France où l'on peut vivre dignement de son travail, vous entendez intervenir vite et concrètement sur ce sujet et, renouant avec une idée juste, vous avez exprimé votre volonté pour qu'une vraie amélioration soit tout de suite perceptible, notamment en demandant « *à tous les employeurs qui le peuvent, de verser une prime de fin d'année à leurs employés...* ».

Ainsi, la loi<sup>o</sup> 2018-1213 du 24 décembre 2018 portant mesures d'urgence économiques et sociales prévoit la possibilité pour les employeurs soumis à l'obligation prévue à l'article L.5422-13 du Code du Travail de verser une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat dans la limite de 1000 € par bénéficiaire, exonérée de l'impôt sur le revenu et des cotisations et contributions sociales, sous réserve de respecter les conditions décrites par l'article 1 (II – 1<sup>o</sup> à 4<sup>o</sup>) de la loi n<sup>o</sup> 2018-1213.

Les agents des organismes de sécurité sociale ont entendu votre allocution. Par leurs organisations syndicales, ils ont saisi l'Union Nationale des Caisses de Sécurité Sociale (UCANSS) le 18 décembre 2018, puis le 16 janvier 2019, conformément aux dispositions des articles L.224-5, L.123-1, L.123-2 et suivants du Code de la Sécurité Sociale, afin de recevoir cette prime, à laquelle ils sont parfaitement éligibles.

Cette demande est légitime et répond en écho à vos constatations. La valeur du point, servant au calcul des rémunérations des agents des organismes de sécurité sociale du régime général, est restée quasiment inchangée entre 2010 et 2019 : elle n'a été rehaussée que de 0,5% au mois de mai 2017, alors que sur la même période (2010 à 2019), la valeur du SMIC est passée de 8,86 € à 10,03 € (soit + 13,21%). L'érosion, sur quarante années, est caractérisée bien davantage.

Votre gouvernement, qui exerce son pouvoir de tutelle sur les organismes de sécurité sociale, ne peut ignorer nos démarches, puisque les organisations syndicales ont été reçues le 29 janvier 2019 au Ministère des Affaires Sociales. Une réponse était promise pour le 1<sup>er</sup> février 2019 au plus tard.

Or, nous avons appris le 13 février seulement que notre ministère de tutelle débloquent, suite à nos demandes, une enveloppe de 10 Millions d'Euros, ceci en dehors du dispositif cité ci-dessus. La hauteur de cette enveloppe représente une prime de 60 à 70 € bruts par salariés !

Est-ce ainsi que votre équipe gouvernementale respecte les constatations et engagements de son « premier de cordée », tenant de la théorie du « ruissellement des richesses » ?

Une telle réponse est bien loin de reconnaître ainsi le mérite et l'engagement professionnels des agents au service de la protection sociale de nos concitoyens, ainsi que toute la part qu'ils ont prise dans l'amélioration des comptes de la Sécurité Sociale, sur laquelle vous avez tant insisté en 2018, au travers des COG successives toujours plus contraignantes en termes de réductions de moyens.

Le grand débat national ne saurait ignorer la situation de travailleurs pauvres et précaires, que nous retrouvons aussi au sein des organismes de sécurité sociale, nombreux à ouvrir droit à la prime d'activité.

Nous vous demandons, Monsieur le Président de la République, de vous rapprocher de Madame BUZYN, notre ministre de tutelle, afin que l'enveloppe débloquée le 13 février reflète votre engagement à « *vivre dignement de son travail* », et soit à la hauteur des mesures votées en fin d'année.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations syndicalistes.

Le Secrétaire de L'Union fédérale SUD Protection sociale

Bertrand BARTOLETTI